DOCUMENT OFFICIEL ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 CÉ 2019-2020.20

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN SITUATION D'INTIMIDATION

Intimidation confirmée

Questionnaire de validation



Mis en place de facteurs de protection (faite par les intervenants impliqués dans le dossier.)

Compte-rendu à la direction et/ou la responsable de l'école.

Victime

Scole des Cépagres Egestion Mesures d'urgence



Parents informés de la situation par la direction ou son délégué



Rencontre avec les parents, la direction et les intervenants afin de mettre en place un plan d'action de suivi auprès de la victime.

PLAINTE D'INTIMIDATION



- 1. Enquête préliminaire auprès de tous les acteurs impliqués (T.E.S)
- 2. Aviser la direction de la démarche en cours
- 3. Lorsque l'hypothèse d'intimidation se confirme, assurer la présence de 2 intervenants.



- Un désaccord
- Une chicane



Application de la procédure d'intervention disciplinaire telle qu'inscrite à l'agenda.



S:\068-Des-Cer



Parents informés de la situation par la direction ou son délégué



Suspension à l'externe (Le nombre de jours de suspension est déterminé selon le cas.)



- Retour de la suspension
- Rencontre avec les parents, la direction et les intervenants afin de mettre en place un plan d'action de suivi auprès de l'élève intimidateur.
- Rapport dans GPI-Memo et/ou SPI

Afin d'assurer la transmission des informations entre les intervenants de l'élève, il est demandé de consulter les notes GPI du centre d'aide. Pour des questionnements ou des informations supplémentaires, les intervenants peuvent demander une rencontre avec le TES du dossier.

